

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15 décembre 2020
Convocation du 3 décembre 2020

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÉSENTS : Maria LÉPINE, Sandra RABUSSEAU, Cynthia FROBERT, Amaury TAYON, Jérôme FROMAGET, Hervé SOUMAT, Rémi MABILLEAU, François FOURMENT, Guy BARRAUD, Rachel GEFFROY

ABSENTS : Agathe CHIRON, excusée pouvoir à François FOURMENT, Chrystèle BERTRAND, excusée pouvoir à Jérôme FROMAGET, Nathalie ROBIN, excusée pouvoir à Maria LÉPINE, Brahim BELGNAOU, pouvoir à Amaury TAYON ? Virginie THEOT

Secrétaire de séance : Rachel GEFFROY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un mail de Virginie THEOT lui faisant part de sa démission.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion Adoption de l'ordre du jour de la séance

FINANCES

1. Facturation des services 2021

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs applicables aux services facturés aux usagers, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-après, à dater du 1er janvier 2021

PHOTOCOPIES	Tarifs 2021
Particulier (couleur)	0,50
Particulier	0,35
Acte administratif	0,15
Association	0,10
MATERIEL	
1 table et 2 bancs	4,00
SALLE POLYVALENTE	
Commune Période été	250,00
Commune Période hiver	300,00
HORS COMMUNE Période été	550,00
Hors commune Période hiver	700,00
Cuisine (samedi dimanche)	100,00
Vin d'honneur (journée) Uniquement pour les habitants de la commune	100,00
Acompte de réservation	30% du montant de location
Caution	200,00
CIMETIERE	
Concession temporaire	45,00
Concession trentenaire	85,00
Concession cinquantenaire	140,00
Superposition de corps	35,00
Colombarium : Concession trentenaire	
1 case (deux urnes)	685,00
Sépulture individuelle (quatre urnes)	880,00

ABSTENTIONS :	0	POUR :	14	CONTRE :	0
---------------	---	--------	----	----------	---

2. Opération concernant la rénovation énergétique de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Décide de retirer cette délibération**

ABSTENTIONS : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

3. Acquisition d'un bien par la commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avis du Conseil du 10 novembre dernier, elle a repris contact avec le propriétaire des parcelles AI 280, 281,192 et 186.

Ce dernier a donné son accord par écrit sur la proposition faite au prix de 270 000 € pour l'ensemble des parcelles.

Madame le Maire explique qu'elle a également pris contact avec la directrice de l'Etablissement Public Foncier Local du Val de Loire, ce dernier peut être sollicité par la commune pour le portage de ces biens. C'est-à-dire que l'EPFL signe une convention avec la commune et se porte acquéreur de ces parcelles. La commune selon les modalités en cours des frais de portage verse ensuite une annuité constante sur une durée prédéfinie, ce qui réduit l'assiette des frais de portage sur l'année suivante, ou rembourse in fine.

Ce mode de prise en charge avec l'aide de l'EPFL permet :

- L'acquisition du bien, avec prise en charge de toutes les formalités et sécurisations juridiques du portage jusqu'à la rétrocession à la commune
- L'accompagnement et le conseil pour le montage du projet,
- Appui pour la rétrocession du bien, notamment auprès d'un bailleur social si cela est le cas...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide le projet d'acquisition des parcelles AI 280, 281,192 et 186**
- **Autorise le Maire à signer la convention de portage avec l'EPFL Val de Loire**

ABSTENTIONS : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

4. Demande de subvention de l'UNC-AFN

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Président de l'UNC AFN a pris contact avec elle et a exposé les problèmes de leur association et notamment le manque de recette cette année du fait de la crise sanitaire ne permettant pas la vente de bleuet... Le président précise qu'il ne perçoit pas jusqu'à ce jour le demande de subvention de la commune de Villandry.

Nous avons reçu de la part de cette association une demande de subvention pour l'exercice 2021, l'association demande 250 €, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la délibération suivante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Prend acte de la demande de subvention**
- **Etudiera la demande en même temps que les autres associations pour le vote du budget 2021**

ABSTENTIONS : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

5. Situation financière de la Perdrix

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Perdrix sollicite la commune pour une nouvelle subvention étant actuellement en difficulté financière importante.

La prévision au 31 décembre 2020 fait apparaître un déficit de 13 230 €. L'association demande une subvention à la commune de 9 000 € en justifiant les dépenses liées à un licenciement, aux honoraires de leur prestataire pour les frais d'actes correspondant à ce licenciement, aux frais d'actes supplémentaires liés aux mouvements salariaux et activité à temps partiel lors du 1^{er} confinement et une baisse de fréquentation.

Vu l'avis de la commission des finances qui s'est réunie lundi 14 décembre 2020

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal

- **Décide d'attribuer la somme de 6 250 € sous condition de la signature de la convention et demande à l'association de tout mettre en œuvre pour récupérer les impayés des familles.**

ABSTENTIONS : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

AFFAIRES SCOLAIRES

6. Renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la commune en concertation avec l'équipe enseignante avait fait la demande de dérogation afin de supprimer les NAP et revenir à la semaine de 4 jours.

Cette autorisation de dérogation arrive à échéance et la commune doit de nouveau se positionner sur les rythmes scolaires.

Suite à une concertation entre l'équipe enseignante et l'Adjoint aux affaires scolaires Madame le Maire propose de renouveler la demande de dérogation, en effet il est observé que les enfants ont une plus grande attention le matin et le début de la classe à 8h30 semble pertinent et permet de libérer les enfants dès 16h00.

Madame le Maire, précise que si le conseil est favorable, un courrier commun avec la directrice d'école sera adressé à la direction Académique d'Orléans Tours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide la demande de renouvellement de dérogation pour maintenir la semaine à 4 jours**
- **Maintien les horaires scolaires à savoir Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00**
- **Autorise Madame le Maire à signer le courrier commun avec Madame la Directrice de l'école des Petits Colombiens**

ABSTENTIONS : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

7. Avenant à la convention d'entente entre la commune de Ballan-Miré et Villandry pour la mise à disposition d'un service de restauration municipale

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal qu'il existe une entente entre la commune de Ballan-Miré et Villandry ayant conduit à la signature d'une convention en 2017 pour la mise à disposition d'un service de restauration municipale.

Ainsi les repas sont préparés sur Ballan -Miré puis livrés sur Villandry, la convention doit à ce jour être révisée du fait de l'augmentation de la part des denrées issues de l'agriculture biologique ainsi que issus de circuits courts. C'est en effet un souhait de la commune de Ballan-Miré partagé par Villandry.

Madame le Maire précise que le projet de convention est joint à la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Valide le projet de convention tel que présenté**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Ballan-Miré**

ABSTENTIONS : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

PERSONNEL

8. Modification du tableau des effectifs pour prendre en compte l'avancement de grade d'un agent. Annule et remplace la délibération du 10 novembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide la suppression à compter du 16 décembre 2020 d'un emploi permanent à 25/35^{ème} d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- Décide la création à cette même date du 16 décembre 2020, un emploi permanent à 25/35^{ème} d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
- Mets à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée Hebdomadaire de service
Fillière Administrative :			
➤ Attaché	A	1	36h00
➤ Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1 poste à 35h00 et un poste à 25/35 ^{ème}
Fillière Technique :			
➤ Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35h00
➤ Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	C	2	1 poste à 35h et 1 poste à 26.5/35 ^{ème}
➤ Agent Spécial principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	35h00
Total des effectifs		7	

ABSTENTIONS :

0

POUR : 14

CONTRE : 0

DIVERS

- Remerciement d'un acteur économique de la commune
- Travaux de mise aux normes d'électricité à l'école primaire
- Raccordement de l'école primaire et maternelle à la fibre
- Installation informatique de l'école
- Installation du panneau d'affichage à la maternelle
- Achat de sapins par la commune à la Perdrix
- Courrier du président de la métropole pour proposer une photo d'un lieu emblématique de chaque commune de la métropole pour figurer sur la carte de vœux de la Métropole, le retour est attendu pour le 17 décembre
- Le sigec a voté un dédommagement de 20 € par famille pour le transport scolaire en raison de la crise sanitaire
- Il est également évoqué le budget primitif 2021 ainsi que sur le remplacement de la chaudière du bout du monde sur Berthenay
- Le repas des aînés n'ayant pas eu lieu en raison de la crise sanitaire il sera distribué un panier distribué pour la nouvelle année
- Evocation des modalités de réunion des commissions communales

La séance est levée à 22h20

Fait en mairie, le 16 décembre 2020

Affiché le 17 décembre 2020,

Le maire,
Maria LÉPINE

